



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24/07/2020

Présents :

MME GONINET L.
MME GRENIER M.C
MME TARTRY- LAVEST A.
M. BARGOIN J.
M.DERBIAS J.L
M.DUROHANY D.
M.GARMIS F.
M.GIRARD J.B
M.MAURIN D.
M.MAZELIER V.
M.ORCIERE T.

Absents excusés :

M. BRIVARY J.F (pouvoirs)
M.BLANCHOZ P. (pouvoirs)
M. MECKER A.

Début de séance à 18h00

Compte rendu de la réunion

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 7 Juillet 2020.

Budget

Approbation à l'unanimité du compte administratif de l'exercice 2019. *Document transmis lors de la réunion et consultable au siège.*

Approbation à l'unanimité du compte de Gestion de l'exercice 2019. *Document transmis lors de la réunion et consultable au siège.*

Approbation à l'unanimité de la Décision modificative n°1 sur l'exercice 2020. *Document transmis lors de la réunion et consultable au siège.*

Travaux

Approbation à l'unanimité du marché des travaux 2020 : l'entreprise retenue est SCIE de Courpière pour un montant de 246 140 € HT-La réalisation des travaux est prévue en septembre 2020. Il concerne la Route de Culhat, Route de Ravel et rue Saint Exupéry sur la commune de LEZOUX. *Document du marché des travaux transmis lors de la réunion et consultable au siège*

Sieg

Approbation à l'unanimité de l'adhésion au groupement de commande SIEG : elle concerne les consommations inférieures à 36 kVA. Le Syndicat est déjà adhérent depuis le 01/01/2019 pour celles supérieures à 36 kVA (Stations de Charnat, Bogros, Bassinet, Les Girauds-Faures, La Grève).

Personnel

Approbation à l'unanimité de la suppression du poste Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe avec création de poste Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe : Mme CAVA Marie-Reine

Statuts

Approbation à l'unanimité des modifications des Statuts : modification de la première ligne de l'article 10 page 6 des statuts du SIAEP DORE ALLIER approuvés en date du 06/02/2020 : « Le Président est élu par le Comité syndical à la majorité absolue pendant la durée du mandat du conseil municipal ou communautaire qui l'a désigné ».

Admission en créance

Approbation à l'unanimité de l'admission en créance éteinte pour un montant total de 12 381,74 €

| | | |
|------------------------|------------------|---|
| RAOUX Mathieu | pour 74,00 € | (année 2018-commune de Lezoux) |
| LAITERIE ANTOINE GARMY | pour 11 845,85 € | (année de 2012 à 2020-Commune d'Orléat) |
| HEURTEL Antoine | pour 117,67 € | (année 2019-Commune de Peschadoires) |
| PETITS RELIQUATS | pour 23.94 € | (année 2016 à 2019-centimes) |
| REINARD Esther | pour 169,38 € | (année 2016-Commune de Lezoux) |
| ROUSSEAU Pauline | pour 150.93 € | (année 2016-Commune de Lezoux) |

Questions diverses

Mme GONINET demande le nombre d'agents embauchés au sein du Syndicat DORE ALLIER ; Il compte 12 agents dont 4 administratifs et 7 techniques dont un agent en maladie longue durée.

Mme GRENIER indique qu'au lieu-dit Les Ravaux sur la commune de Peschadoires vers chez M. PIRONIN, trop d'eau part dans la nature. Le Syndicat purge le réseau par son extrémité (c'est-à-dire ouvre une vanne qui rejette l'eau dans la nature) pour renouveler l'eau dans la conduite.

M.BARGOIN souhaite une explication sur les variations de chlore afin de pouvoir l'expliquer à ses administrés. Cette question, revenant souvent, fera l'objet d'une information du SIAEP prochainement dans sa communication.

M.MAURIN informe que le contrat territorial est échu depuis fin 2018 et qu'aucune proposition n'est établie pour l'instant pour les préconisations du nouveau contrat territorial.

Agenda

- **03/09/2020 à 18h** au siège du Syndicat pour la COMMISSION DES TRAVAUX.
- **08/09/2020 à 18h00** au siège du Syndicat pour la COMMISSION COMMUNICATION.
- **26/09/2020 à 09h00** sur le parking du dépôt ZI LES HAUTES-Route de Ravel à Lezoux pour une visite des sites, des locaux techniques et le commencement des travaux Route de Ravel, suivi d'un repas. Une convocation sera transmise.

Réunion du Bureau

Une réunion du Président et des Vice-Présidents a eu lieu le 16 juillet 2020 au siège du Syndicat. La prise de fonction, l'état des lieux, la formalisation des réunions du Comité Syndical et des Commissions ont été effectuées et évoquées. Le compte-rendu est disponible au siège.

Rappels sur les Commissions

La Commission communication composée de M. BLANCHOZ, de MMES TARTRY- LAVEST, GONINET, GRENIER, MMS BRIVARY, ROUVIDANT et DUREZ aura pour mission :

- Prospection, demande de devis, rendre compte aux abonnés du rôle et de l'investissement du Syndicat via un site internet et via le bulletin municipal et sensibilisation pour la protection de l'eau avec des interventions auprès des Ecoles.

La Commission des travaux composé de MMS MAURIN, DERBIAS, GIRARD, GARMIS, BRIVARY, BARGOIN, DUROHANY et MECKER s'occupera de :

- Anticipation et coordination des chantiers avec en amont l'inventaire des projets de travaux des 8 communes adhérentes.
- Suivi des travaux en régie (recensement des branchements futurs et existants, besoin en matériel, mutualisation ...)
- Pérennisation du réseau d'eau avec l'acquisition du logiciel SIG (Système Informatique Géographique)
- Utilité d'acquisition d'un fourgon de 3,5 tonnes en vue du remplacement de l'IVECO (critères à demander auprès des agents).

Projet de la prise de Compétence de l'entretien du réseau incendie

Les bornes incendies sont raccordées au réseau public d'eau potable qui permet également d'alimenter en eau les habitations. Les communes passent par un prestataire privé spécialisé pour la vérification de l'état des bouches et bornes incendie. Le SIAEP DORE ALLIER pourrait prendre cette compétence, la réflexion est en cours en interne et avec les services du Groupement de mise en Œuvre Opérationnelle du SDIS à partir de l'automne 2020.

Ce réseau sous pression requiert d'être manipulé avec précaution par des professionnels formés à leur utilisation et ce pour plusieurs raisons :

- Pour préserver le bon état des installations :
Mettre en service une borne incendie requiert une attention particulière, des agents formés et un matériel adapté.

->Le SIAEP effectue déjà ces installations.

- Pour garantir au public une qualité de l'eau :
Afin d'éviter les erreurs de manipulation, des précautions techniques sont à prendre. A défaut de vigilance, la qualité de l'eau risque d'être altérée. Une rupture sur la conduite du réseau de distribution d'eau potable peut également être provoquée par un coup de bélier :

->Les agents du service technique du SIAEP possèdent ces compétences.

- Pour assurer au public une distribution d'eau constante :

Prendre une grande quantité d'eau sur une borne incendie a des conséquences directes sur le réseau d'alimentation. Il peut mettre en cause le confort de l'ensemble des habitants du secteur. C'est pourquoi l'utilisation des bouches et bornes incendie doit uniquement se limiter aux cas particuliers et aux situations d'urgence, de lutte contre l'incendie et d'entretien du réseau de distribution.

->Le SIAEP peut programmer cet entretien du réseau de défense incendie, par convention avec les communes (périodicité légale de contrôle d'une bouche ou poteau incendie : 2 ans).

Principes sur la prise de compétence éventuelle :

- Assurer le fonctionnement des bouches et poteaux d'incendie pour les 8 communes.
- Baisse des coûts de fonctionnement pour les communes.
- Facturation de l'entretien aux communes : plusieurs types de facturation pourront être proposés : entretien courant, entretien avec contrôle débit/pression et facturation éventuelle des travaux sur bornes incendie si besoin.
- Modification du statut SIAEP sera obligatoire
- Conventions SIAEP/commune

En question :

- La charge de travail supplémentaire aussi bien sur la partie technique qu'administrative ? Réflexion du bureau en lien avec les services du SIAEP à venir.

Fin de séance à 20 h00



M. MAZELIER Vincent

